



Le secrétaire central

Le SEV est également un syndicat pour les pensionné-e-s

Le Comité central de la PV et les présidents de section de la région Est se sont réunis le 15 septembre 2026 à Sargans pour discuter de l'accompagnement des membres lors de leur départ à la retraite. L'accent a été mis sur le contact personnel, une communication plus claire des avantages de l'adhésion ainsi que sur de nouvelles offres destinées aux membres pensionnés. Tout le monde sait qu'un syndicat est là pour défendre les intérêts des salariés. Nous devons toutefois mieux faire savoir que le SEV joue également un rôle important pour les retraité-e-s.

Pour les nouveaux pensionnés, le passage de la section active à la PV marque également l'arrivée dans un nouveau « foyer ». Une solution provisoire pourrait consister à permettre à ces membres, lors de leur transfert, de rester rattachés à leur section actuelle pendant une période qui reste à déterminer. Le SEV et la PV étudient la possibilité d'une « double affiliation » et la répartition des cotisations. De même, les sections pourraient désigner des interlocuteurs attitrés pour les membres récemment partis à la retraite et entretenir de manière ciblée les liens avec les sections actives. Des entretiens individuels peuvent éviter les départs. Le SEV examine actuellement la possibilité d'accorder une prime de parrainage aux personnes qui conseillent leurs collègues souhaitant démissionner et parviennent à les en dissuader. On peut comparer cela à un entretien de recrutement. Dans le même temps, il convient d'indiquer plus clairement que les pensionné-e-s ne paient que la moitié de la cotisation. Les activités qui ont fait leurs preuves au sein des sections doivent absolument être poursuivies ; leur autonomie reste ainsi préservée.

Le PC Roland Schwager a discuté au préalable du budget 2027 avec Daniel Pasche et l'a présenté aujourd'hui au Comité central pour examen. Dans la perspective de l'AD, la section du Jura a déposé une motion visant à permettre aux sections comptant moins de 250 membres d'amener un invité sans droit de vote. Ces frais devraient être pris en charge par la caisse centrale. Cette demande est justifiée par la volonté de promouvoir la relève des futurs membres du comité de section. Le budget et la proposition seront discutés et soumis au vote lors de l'AD du 27 octobre.

Dans un volet consacré à la politique sociale, le Comité central appelle à mobiliser les membres en vue du vote sur le financement de la 13e rente AVS. L'augmentation de la TVA de 0,5 % devra être abordée par le biais des canaux d'information de la PV et lors des assemblées d'automne. Des informations ont également été fournies sur la situation actuelle de la Caisse de pension des CFF. Sa situation financière a été jugée stable à l'heure actuelle. La décision quant à la possibilité de verser une compensation du renchérissement en 2027 sera prise en décembre ; la PV s'engagera en ce sens.

La séance a clairement montré que la PV souhaite renforcer son rôle tant en tant que communauté sociale qu'en tant qu'organisme de défense des intérêts syndicaux. Avec la protection juridique pour retraités, le SEV apporte son soutien à ses membres, notamment en cas de problème avec les institutions de prévoyance. C'est ainsi que s'achève une réunion fructueuse du Comité central avec les présidents de section de l'Est.

Alex Bringolf, secrétaire central, 20.09.2026



Der Zentralvorstand PV mit den Sektionspräsidenten Ost in Sargans am Diskutieren